

Porter à connaissance (Art. R.121-1 C.Urb)

COMMUNE : BRISON

PLAN LOCAL D'URBANISME

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

Intitulé de la servitude	Limitations administratives au droit de propriété correspondantes	Ministère concerné	Direction concernée	Texte qui l'a institué	Référence au texte législatif
AS1 Potable	CONSERVATION DES EAUX : Servitude attachée à la protection des eaux potables résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables.	Santé	ARS	Arrêté préfectoral de DUP n°2015105-0012 du 15/04/2015	Art. L.1321-2 à 13 du Code de la Santé Publique
Dérivation des eaux des captages de "Maisonnettes", "l'Arcey", le "Châble", "Rémy", "Sasselas" et du forage de "Solaison"					
14	ELECTRICITE : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique (conducteurs aériens ou canalisations souterraines).	Industrie	RTE GMR Savoie (455 Av. du Pont du Rhône- BP12- Albertville cedex 73201) ; RTE TSA 30111 (69399 Lyon cedex 03)	Arrêté préfectoral n°91/1586 du 29/10/1991	Code de l'Énergie Articles L.323-4 à L.323-10
Ligne MT/BT du poste "les Esserts"					